



THE ALLIANCE
FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION

Série de vidéos sur les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire – Notes à l'intention des facilitateurs

Pilier 4 : Collaboration entre les secteurs

Informations générales : Le présent document vise à susciter la discussion entre les membres du personnel de la protection de l'enfance et d'autres acteurs humanitaires qui ont regardé la vidéo sur le pilier 4 (Collaboration entre les secteurs) et veulent en savoir plus sur la question. Il encourage les participants à réfléchir collectivement à la manière dont l'une de ces normes est, ou pourrait être, mise en œuvre dans leur contexte d'intervention. Il pourrait être utilisé dans le cadre d'une réunion de coordination, d'information ou d'orientation, ou d'un atelier de formation.

Point à discuter :

Message global : Assurer une collaboration entre les secteurs en faveur de la protection de l'enfance est essentiel pour garantir des effets positifs sur le bien-être des enfants et de leur famille.

Message 1 : Chaque secteur a la responsabilité de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants dans le cadre de ses programmes. Une programmation intersectorielle intégrée est essentielle à l'amélioration du bien-être des enfants et de leur famille.

1.1 Préparation: Quelles sont les difficultés liées à la prise en compte du bien-être des enfants dans nos mesures de planification et d'intervention quotidiennes ?

À souligner :

- Aucun secteur à lui seul ne dispose des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour prévenir l'ensemble des risques rencontrés par les enfants en matière de protection, pour satisfaire leurs besoins en la matière ni pour promouvoir leurs droits et leur bien-être.
- Lorsqu'ils ignorent les risques liés à la protection de l'enfance, les programmes sectoriels exposent les enfants et leur famille à une violence, une maltraitance et une exploitation exacerbées [et donc violer le principe de « ne pas nuire »].
- Une approche intégrée suppose de concevoir et de mettre en œuvre délibérément des programmes de protection de l'enfance conjointement avec d'autres secteurs afin de prévenir la maltraitance, la négligence et la violence envers les enfants.

Message 2 : La protection constitue l'objectif ultime et le résultat escompté de l'action humanitaire, d'où son « rôle central ». Le principe de protection doit être pris en compte dans toutes les mesures sectorielles de préparation et d'intervention.

2.1 Préparation: En quoi consiste la protection ?

2.2 Prévention : Dans notre contexte d'intervention, quelles violations des droits des enfants à la protection sont commises ?

À souligner :

- Il est de notre responsabilité, collective ou commune, de protéger les enfants et leur famille.
- Les situations humanitaires entraînent de nouveaux ou de plus grands risques menaçant le bien-être des enfants.

Message 3 : La collaboration entre les secteurs permet aux enfants de bénéficier de services intégraux dans le cadre de l'intervention humanitaire.

3.1 **Préparation:** Pourquoi est-ce important ? Qui, dans notre contexte d'intervention, a besoin d'entendre ce message ? Qui ces personnes écoutent-elles ?

3.2 **Intervention :** Pouvez-vous donner un exemple d'intervention ou des conséquences qui se seraient produites sans collaboration entre secteurs ?

3.3 **Préparation:** Qu'est-ce qui nous indique que les donateurs soutiennent ce mode de travail ?

3.4 **Intervention :** Quelles seront nos prochaines étapes ?

À souligner :

- Selon le contexte et les problèmes à résoudre, la collaboration entre les secteurs peut consister en la pleine intégration des programmes, en une programmation conjointe ou en un processus général d'intégration.
- La collaboration entre les secteurs peut réduire la souffrance et l'exposition à la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation, et améliorer l'efficacité de chaque secteur.

Message 4 : Déterminer et satisfaire les besoins des enfants en matière de protection dès les premiers jours d'une crise, et ce, dans tous les aspects de la planification de l'intervention et de la conception des programmes.

4.1 **Intervention :** Quelles difficultés se dressent sur notre chemin ?

À souligner :

- Les acteurs de la coordination des camps et de la protection peuvent se réunir pour concevoir la configuration des camps ou des campements. L'objectif est de veiller à ce que les enfants puissent avoir leur mot à dire dans les processus de planification, de configuration et de gestion de l'espace, de sorte à renforcer leur sécurité.
- Lorsque de l'argent, des aliments, des coupons ou d'autres articles sont distribués, veiller à ce que cette démarche soit sûre et accessible. Concevoir des installations d'assainissement accessibles et utilisables en toute sécurité par les filles et les garçons, jour et nuit. Etc.

Message 5 : Tirer parti des atouts et des ressources de chaque secteur afin que leurs activités se complètent les unes les autres et collaborer pour mieux comprendre les possibilités et les difficultés liées à la protection et au bien-être des enfants.

5.1 **Intervention :** Ici, quelles sont les possibilités d'amélioration de la protection et du bien-être des enfants ?

5.2 **Préparation:** Quelles sont les ressources que les acteurs de la protection de l'enfance peuvent mettre à contribution pour obtenir des résultats positifs en faveur des enfants, et que recherchent d'autres secteurs ?

5.3 **Préparation:** Quels sont les atouts et les ressources de votre secteur ?

5.4 **Intervention :** Comment les recenser et les coordonner ?

À souligner :

- Recenser les services et les capacités afin d'empêcher les chevauchements et les doubles emplois.
- Soutenir le personnel qui travaille directement auprès des enfants :
 - Apprendre aux agents de santé communautaires à venir en aide aux enfants souffrant de négligence et à leur apporter les premiers secours psychologiques.

- Aider les enseignants à adopter des approches en faveur de l'égalité des genres, de la sécurité des filles, de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou des enfants aux orientations sexuelles et de genre diverses.
- Collaborer avec l'ensemble des secteurs pour aider les chefs et les groupes communautaires à soutenir les familles en difficulté.
- Collaborer avec les services d'autres secteurs qui œuvrent à réduire les facteurs de risque pour les enfants et à renforcer les facteurs de protection, afin de prévenir les résultats négatifs, et les soutenir.

Message 6 : Il est essentiel de collaborer sur le terrain dans le cadre des activités quotidiennes et de fournir un accompagnement continu pour nouer des partenariats efficaces entre les secteurs.

6.1 Prévention : À l'heure actuelle, quels sont les obstacles pratiques à une collaboration visant à mieux protéger les enfants ? Comment les surmonter ?

À souligner :

- Avoir des discussions informelles nous permet de nous aider les uns les autres. Si les listes de contrôle sont utiles, une collaboration sur le terrain est le meilleur moyen de garantir que les concepts liés à la protection de l'enfance sont concrétisés et appliqués. Nous devons comprendre et respecter les opinions de chacun et œuvrer ensemble à obtenir des résultats positifs.